



SNUDIFO

Section de Lot et Garonne

9-11 rue des frères Magen – BP 60232 – 47006 AGEN CEDEX 6
Tél : 05 53 47 24 72 | snudi47@fo-snudi.fr | <http://snudifo47.net>

Syndicat des Instituteurs, Professeurs des Écoles, EVS et AVS

Du 13 au 20 octobre, votez **FO** !

mercredi 19 octobre

Réunion d'information syndicale

UD FO | 9/11 rue des frères Magen | AGEN
Grande Salle de Réunion | 5ème étage

Les réunions d'information syndicale sur le temps de travail sont un droit : utilisez-le et décomptez ce temps des animations pédagogiques ou de la journée de solidarité.

Nous envoyons les modalités de participation, avec un modèle de lettre à l'IEN, sur les boîtes mail personnelles et des écoles.

C'est l'avant-dernier jour du scrutin, pour ceux qui auraient eu des difficultés, des ordinateurs seront disponibles pour leur permettre de voter.

**FO a besoin de VOUS
VOUS avez besoin de FO**

Les militants du **SNUDI FO** qui passent dans vos écoles :
Fabrice, Myriam, Denis, Éric, Pierre, Bernadette, Philippe, Christophe



**Pour les
Instituteurs et les
Professeurs des
Écoles, le cœur de
l'action du **SNUDI
FO**, c'est la
défense des
conditions de
travail, du statut
général de la
Fonction Publique,
de la liberté
pédagogique.**

Pour les **EVS et
AVS, le cœur de
l'action du **SNUDI
FO**, c'est le respect
des droits, le droit
au respect et
surtout le statut
de fonctionnaire à
gagner : pour un
vrai travail avec un
vrai salaire.**

■ Conditions de Travail

C'est un fait, constaté par chacun : nos conditions de travail se sont considérablement dégradées depuis quelques années. Pour le **SNUDI FO** cette dégradation est liée aux contre-réformes imposées par les gouvernements depuis 1989 et dont le but est uniquement de faire des économies. La défense de nos conditions de travail est intimement liée à la défense de notre statut qui garantit notre indépendance professionnelle, notre liberté pédagogique... Le statut nous permet de remplir notre mission : enseigner.

Pour faire appliquer ces contre-réformes, les IA et les IEN n'hésitent pas à tenter de nous imposer des tâches supplémentaires, à mettre la pression, en particulier sur les directeurs, pour nous obliger à faire toujours plus avec toujours moins. Pour le **SNUDI FO** c'est le ministère qui est responsable de ces conditions : ce n'est pas aux enseignants ou aux EVS de compenser les conséquences désastreuses de ces contre-réformes. Le **SNUDI FO** intervient systématiquement pour défendre nos droits, nos conditions de travail, notre indépendance, notre professionnalisme, pour faire respecter nos droits dans le cadre de notre statut. Le **SNUDI FO** constate une relation de plus en plus arbitraire, hiérarchisée, que nous entendons dénoncer systématiquement lors des différents Comités et Commissions dans lesquels nous siégeons, grâce à votre vote **FO**.

■ Enseignement Spécialisé

La mise en place de l'aide personnalisée, dans le cadre des décrets Darcos que nous avons combattus, n'a qu'un but : supprimer les enseignants spécialisés en tentant de faire croire qu'en prenant quelques élèves en petit groupes, quelques heures par an, on va résoudre les problèmes d'échec scolaire...

Pour le **SNUDI FO**, il faut au contraire créer les postes d'enseignants spécialisés nécessaires (maîtres E, maîtres G, psychologues) pour que tous les élèves en difficulté scolaire puissent être suivis régulièrement, sur le temps scolaire, selon les besoins et le temps nécessaire pour qu'ils retrouvent toute leur autonomie en classe.

Quant à l'intégration des élèves handicapés dans les classes, le constat est accablant : des situations inadaptées, des classes déstructurées, des EVS exploités et jetés comme des kleenex... Où est l'intérêt de l'élève handicapé ? Le **SNUDI FO** demande l'abrogation de la loi de 2005, la réouverture des structures spécialisées nécessaires et le retour à une intégration scolaire négociée entre les parents, les enseignants et le corps médical, dans l'intérêt de l'élève handicapé et de la classe.

■ Proximité

Pour nous, le syndicat ne peut se concevoir que sur le terrain, dans les écoles : informer, discuter, défendre, confronter nos revendications... Depuis 4 ans, des militants du **SNUDI FO** passent régulièrement dans les écoles du département : nous comptons poursuivre et développer ce travail. Pour cela il faut du droit syndical et ce droit dépend des votes obtenus lors des élections professionnelles. Alors du 13 au 20 octobre, il est essentiel que vous votiez **FO** (au Comité Technique et à la Commission Administrative) pour que nous puissions continuer à informer et défendre vos revendications.

■ Clarté, Indépendance

Le **SNUDI FO** est resté fidèle aux principes fondateurs du syndicalisme : organiser les salariés pour défendre des revendications communes. Cela implique d'être clair sur les revendications pour rassembler les salariés sur des objectifs communs. Cela demande aussi de définir des moyens d'action à la mesure des revendications. C'est la raison pour laquelle le **SNUDI FO** ne triche pas avec les salariés, nous assumons nos positions, nous les justifions : libre à chacun de se faire sa propre opinion.

Le 27 septembre, **FO** ne s'est pas associé à la journée d'action « pour un meilleur budget » tout simplement parce ces journées ont fait la preuve de leur inefficacité. Et dans l'appel, pas un mot pour exiger l'abandon des contre-réformes, que certains syndicats soutiennent par ailleurs : un meilleur budget pour continuer d'appliquer les contre-réformes ? Pour le **SNUDI FO** il faut exiger clairement le retrait de toutes les contre-réformes.

Le 11 octobre, « l'intersyndicale » franchit une nouvelle étape : elle appelle à une nouvelle journée d'action interprofessionnelle pour, entre autre, demander une concertation sociale pour participer à la réduction de la dette et à la maîtrise des déficits publics... Cette dette n'est pas celle des salariés, ils n'ont pas à payer la note. C'est pour cela que **FO** refuse et combat la dictature de la dette. Le remboursement de la dette, la réduction des déficits publics, c'est justement la justification des suppressions de postes dont nous sommes victimes : peut-on sérieusement prétendre défendre les salariés et se concerter pour leur faire payer les conséquences des spéculations qui ont rapporté des milliards aux capitalistes ? Pour le **SNUDI FO**, la réduction des déficits publics ne peut en aucun cas figurer sur un cahier revendicatif. **FO** combat toute austérité, qu'elle soit de droite, de gauche, ou syndicale...

■ **Abandon de la RGPP, du principe de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux**

■ **Création de tous les postes nécessaires au bon fonctionnement de l'école publique et laïque**

■ **Abrogation de la mastérisation, abrogation des 108 heures annualisées, de l'aide personnalisée, abandon des projets d'EPEP, des jardins d'éveil...**

■ **Titularisation de tous les EVS et AVS dans un vrai emploi de la Fonction Publique d'État**

■ **Maintien des 2 mois de vacances l'été**

■ **Salaires, Postes, Retraites : des revendications claires pour une action syndicale efficace**

■ **Toutes les revendications sont légitimes**

■ **Le Comité Technique Ministériel (CTM)**

C'est au CTM que se discutent tous les projets gouvernementaux relatifs à l'organisation du travail, c'est à dire tout ce qui a trait aux statuts nationaux, aux suppressions de postes nationales ...

Le vote au CTM détermine la représentativité nationale des organisations syndicales et donc leur reconnaissance officielle. Elle détermine également les moyens syndicaux accordés aux syndicats...

C'est un vote essentiel pour permettre à FO, et donc au SNUDI FO, d'exister en disposant du temps nécessaire pour pouvoir étudier et défendre tous les dossiers qui lui sont confiés.

■ **Le Comité Technique de Proximité (CTP de l'académie de Bordeaux)**

C'est au CTP que se discutent toutes les applications des directives ministérielles en matière d'organisation du service, ainsi que les suppressions de postes pour chaque département ou encore les indemnités...

Le vote au CTP détermine la représentativité académique des organisations syndicales et donc le droit de chaque syndicat, dont le SNUDI FO 47, à continuer à exister officiellement.

C'est un vote déterminant pour confirmer l'existence du SNUDI FO 47 en Lot et Garonne.

■ **La Commission Administrative Paritaire Départementale (CAPD)**

C'est en CAPD que se discutent les propositions de l'administration pour toutes les questions traitant de la carrière des personnels (mutation, avancement, départ en stage...). Ce système pourrait être remis en cause... Le vote pour FO peut bloquer le processus.

Le vote à la CAPD détermine le nombre de représentants des personnels enseignants du 1er degré au plan départemental.

C'est un vote très important pour que le SNUDI FO puisse avoir tous les éléments nécessaires, pour vous informer, pour vous défendre, individuellement et collectivement.

■ **La Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN)**

Elle traite essentiellement des mutations interdépartementales.

Ce vote permet de conforter et améliorer la place du SNUDI FO (3ème syndicat dans le 1er degré) et facilite la défense des dossiers au niveau du ministère si nécessaire.

Ces élections sont organisées dans le cadre des accords de Bercy, que FO n'a pas signés, mais approuvés par la FSU, l'UNSA, la CFDT, la CGT et SUD.

Ce cadre, c'est moins de syndicats : tout syndicat qui n'obtient pas un siège au CTP ou au CTM n'est plus considéré comme représentatif. Sans représentativité, le syndicat ne peut plus défendre ses adhérents ou les salariés.

À FO, nous pensons au contraire que tous, petits ou grands, ont le droit de s'exprimer, de faire leurs preuves. Les salariés, par leur vote, décident de leur représentation syndicale, mais ça ne doit pas décider de l'existence même du syndicat.

Le dispositif de vote électronique est complexe et dissuasif, au point qu'il est permis de se demander si la baisse de la participation n'est pas recherchée par le ministère pour amoindrir la légitimité des représentants du personnel dans les instances consultatives. Si, aujourd'hui, beaucoup de syndicats s'émeuvent de ces modalités de vote électronique, rappelons que seul FO en a demandé l'abandon !